

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 4978**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Maintenicien chef en aéronautique option avionique

Nouvel intitulé : Maintenicien-chef en aéronautique, option avionique

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère de la Défense	Le directeur du personnel militaire de l'armée de l'air, Directeur de l'EFSOAA

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

255r Contrôle, essais, maintenance en électricité, électronique

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le maintenicien chef en aéronautique option avionique est un chef d'équipe. Il assure la maintenance des aéronefs avec une équipe spécialisée dans les différents domaines d'intervention de sa spécialité. Il est responsable de la disponibilité technique opérationnelle des aéronefs. Il effectue de plus la gestion des matériels et de la documentation technique des aéronefs. Quotidiennement, il rend compte à sa hiérarchie du déroulement de ses activités.

Les activités principales du maintenicien chef en aéronautique option avionique sont :

- * assurer la disponibilité technique opérationnelle des aéronefs et :
 - des équipements de bord, d'infrastructure électronique et simulateurs pour la branche électronique ;
 - des systèmes d'armement, de sécurité et de sauvetage des aéronefs pour la branche armement ;
- * organiser le travail des équipes techniques d'un service aéronautique ;
- * assurer le suivi technique des aéronefs, des matériels de rechange et la gestion de la collection documentaire d'un service ;
- * gérer le matériel du service, et en sus les munitions du service pour la branche armement ;
- * participer aux actions de prévention et de lutte contre les sinistres.

Capacités attestées :

Pour la branche Electronique

- Réaliser et garantir les opérations techniques de contrôle, de remise en état et de maintien en condition opérationnelle des systèmes numériques, analogiques, électroniques, électromécaniques avionnés, d'infrastructure et de test.
- Diriger et former les équipes d'entretien intervenant techniquement sur le conditionnement opérationnel des aéronefs et les principaux systèmes avioniques, d'infrastructure et de test.
- Suivre les échéanciers de contrôle, les évolutions techniques et la traçabilité des opérations effectuées sur les aéronefs, les principaux systèmes avioniques ou d'infrastructure, de test ou de manutention, mis en œuvre ou stockés en magasin.
- Approvisionner et suivre en comptabilité les matériels de rechange aéronautiques des principaux systèmes avioniques et d'infrastructure, de test ou de manutention.
- Conduire une intervention dans les domaines de lutte contre un sinistre.

Pour la branche Armement

- Réaliser et garantir les opérations techniques de contrôle et de maintien en condition opérationnelle des principaux systèmes ou matériels d'emport, de stockage, de manutention, de mise en œuvre des munitions, artifices et des équipements de sécurité et de sauvetage.
- Diriger et former les équipes d'entretien intervenant techniquement sur le conditionnement opérationnel des aéronefs et les principaux systèmes ou matériels d'emport, de stockage, de manutention, de mise en œuvre des munitions, artifices et des équipements de sécurité et de sauvetage.
- Suivre les échéanciers de contrôle, les évolutions techniques et la traçabilité des opérations effectuées sur les aéronefs, les principaux systèmes ou matériels d'emport, de stockage, de manutention, de mise en œuvre des munitions, artifices et des équipements de sécurité et de sauvetage.
- Approvisionner, délivrer et suivre en comptabilité les munitions et artifices aéronautiques.
- Conduire une intervention dans les domaines de lutte contre un sinistre.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le titulaire de la certification a vocation à exercer ses fonctions comme officier marinier au sein d'unités à terre ou embarquées.

Mécanicien de maintenance aéronautique

De retour à la vie civile, les marins titulaires de la certification exercent généralement leur métier dans le domaine de l'entretien des équipements et accessoires électroniques et électriques dans les secteurs aéronautique, automobile et maritime. Pour exercer leur métier

en qualité de mécanicien de maintenance aéronautique dans la vie civile, les titulaires de la certification sont souvent amenés à suivre une formation complémentaire afin d'acquérir une licence de maintenance des aéronefs (LMA) Partie-66.

Codes des fiches ROME les plus proches :

I1602 : Maintenance d'aéronefs

I1305 : Installation et maintenance électronique

Réglementation d'activités :

L'obtention du statut militaire, sous réserve des conditions de recrutement en vigueur, est exigée par le ministère de la défense pour exercer cet emploi au sein de la Marine Nationale.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- La certification comporte quatre composantes correspondant aux domaines d'emploi. 1 - Maintenance des systèmes:
- Pour la branche électronique : technologies appliquées aux systèmes avioniques (électronique, électromécanique, électricité) et leurs composantes (détection, communication et navigation), procédures de maintien et de remise en condition opérationnelle des systèmes avioniques, exploitation d'une documentation technique en anglais, rédaction de documents à caractère technique, contrôle des interventions techniques sur les aéronefs et les équipements.
 - Pour la branche armement : technologies appliquées aux systèmes d'armement, aux moyens de sécurité et de sauvetage installés à bord des aéronefs, procédures de maintien et de remise en condition opérationnelle des systèmes d'armement et de sauvetage, exploitation d'une documentation technique en anglais, rédaction de documents à caractère technique, contrôle des interventions techniques sur les aéronefs et les armements.
- 2 - Management - Organisation du travail et du suivi technique : environnement de travail, facteurs humains, outils de formation et méthodes d'encadrement du personnel, contrôle de gestion, planification de l'entretien des aéronefs, systèmes informatiques de suivi technique, mise à jour et diffusion de la documentation technique
- 3 - Logistique : gestion du matériel, réglementation en matière de transport, systèmes informatiques de gestion. Pour la branche armement les compétences concernent également les spécificités du suivi, du transport et du stockage des munitions et des artifices.
- 4 - Lutte contre les sinistres : systèmes de détections et de combat contre les sinistres, prévention des accidents, problématique particulière des interventions sur aéronefs.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Le jury est présidé par le général commandant l'école de formation ou le directeur des formations. Il est composé à parts égales de formateurs et de membres de la profession (au minimum 2 personnes par collège). Les membres extérieurs à l'organisme représentent 50 p. 100 du jury.
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2006	X	Le jury est présidé par le général commandant l'école de formation ou le directeur des formations. Il est composé à parts égales de formateurs et de membres de la profession (au minimum 2 personnes par collège). Les membres extérieurs à l'organisme représentent 50 p. 100 du jury.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 23 février 2007 publié au Journal Officiel du 03 mars 2007 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 03 mars 2007, jusqu'au 03 mars 2012.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :**

Cette certification a été créée suite à la fusion des deux certifications suivantes :

Technicien supérieur de maintenance des instruments électroniques de bord :

Arrêté du 17 juin 1980 publié au Journal Officiel du 21 août 1980 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation sous l'intitulé 'BS Electromécanicien d'aéronautique'.

Arrêté du 2 octobre 1995 publié au Journal Officiel du 18 octobre 1995 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 22 juillet 1999 publié au Journal Officiel du 30 juillet 1999 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation sous l'intitulé 'Technicien supérieur de maintenance des instruments électroniques de bord'.

Arrêté du 28 mars 2002 publié au Journal Officiel du 6 avril 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation jusqu'au 1er mai 2004.

Technicien supérieur de maintenance d'électronique aéronautique ,

Arrêté du 17 juin 1980 publié au Journal Officiel du 21 août 1980 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation sous l'intitulé 'BS Electronicien d'aéronautique'.

Arrêté du 2 octobre 1995 publié au Journal Officiel du 18 octobre 1995 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 22 juillet 1999 publié au Journal Officiel du 30 juillet 1999 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation sous l'intitulé 'Technicien supérieur de maintenance d'électronique aéronautique'.

Arrêté du 28 mars 2002 publié au Journal Officiel du 6 avril 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation jusqu'au 1er mai 2004.

Pour plus d'informations**Statistiques :**

Deux ou trois promotions de vingt à vingt-quatre élèves par an, 100 p. 100 d'élèves brevetés

Autres sources d'information :

e-mail : sicm@recrutement.marine.defense.gouv.fr N°AZUR : 0 810 501 501

<http://www.marinerecrute.gouv.fr>

Lieu(x) de certification :

ECOLE DE FORMATION DES SOUS-OFFICIERS DE L'ARMEE DE L'AIR (EFSOAA) BA 721
17133 Rochefort Air

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

- Ecole de formation des sous-officiers de l'armée de l'air (ÉFSOAA) 17 Rochefort ; - Centre d'instruction naval de Saint-Mandrier (partie encadrement de la formation).

Historique de la certification :

- Anciens libellés : - BS Electronicien d'aéronautique (Arrêté du 17 juin 1980 publié au Journal Officiel du 21 août 1980),
- Technicien supérieur de maintenance d'électronique aéronautique (Arrêté du 22 juillet 1999 publié au Journal Officiel du 30 juillet 1999)
- BS Electromécanicien d'aéronautique (Arrêté du 17 juin 1980 publié au Journal Officiel du 21 août 1980),
- Technicien supérieur de maintenance des instruments électroniques de bord (Arrêté du 22 juillet 1999 publié au Journal Officiel du 30 juillet 1999)

Certification suivante : Maintenicien-chef en aéronautique, option avionique